

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

Roubaix, Tourcoing :
Trois mois : 12 f.
Six mois : 23
Un an : 44

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

On s'abonne et on reçoit les annonces à ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vansterbeck, imprimeur-libraire, Grande Place; A LILLE, chez M. Bégin, Libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A TOURNAI, au bureau du journal l'Economiste; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Mulotterie.

PLEBISCITE DU 8 MAI

RÉSULTATS COMPLETS

Moins les votes de l'Algérie civile et militaire.

OUI : 7,210,296

NON : 1,530,610

VOTES PAR DÉPARTEMENTS.

Table with 6 columns: DÉPARTEMENTS., INSCRITS., VOTANTS., OUI., NON, V. P. Lists results for various French departments.

ROUBAIX, 10 MAI 1870

La France vient de faire connaître son arrêt. Les irréconciliables n'ont plus à invoquer leurs illusions insensées. Ils sont battus et bien battus, malgré leurs menaces, malgré leur activité, malgré toutes les manœuvres coupables auxquelles ils ont eu recours pour surprendre ou dominer l'opinion publique.

Quand l'heure sera venue de décomposer ces chiffres, on verra qu'à part les adeptes de l'Internationale, les tapageurs et les déclassés qui pullulent toujours dans les grandes villes, bien peu d'ouvriers vraiment travailleurs et encore moins de gens éclairés et agissant sous l'impression d'une foi politique raisonnée, ont contribué à former ce chiffre de quatorze cent mille non, qui est de beaucoup inférieur à celui qui fut donné, en 1848, aux candidats de la république modérée (le général Cavaignac) de la république rouge (Ledru-Rollin) et de la sociale (Raspail).

Ces cinq millions six cent mille voix furent célébrées comme le témoignage et la preuve d'une majorité telle qu'il ne s'en était jamais vu de pareille dans l'histoire. Eh bien ! le vote du 8 mai 1870 dépasse déjà de plus d'un million de voix celui du 10 décembre 1848, et il manque encore plusieurs arrondissements, ainsi que l'Algérie qui viendront bientôt ajouter des chiffres importants à ceux que nous venons de citer.

Et que l'on ne conteste pas cet éblouissant résultat, en parlant de Paris ! Un journal fait le rapprochement qui suit, en comparant les votes du 8 mai à ceux de l'année dernière — pour les candidats au Corps législatif. On comptait en 1869 :

Voix pour les candidatures officielles 47,835
Voix pour l'opposition 263,583
On trouve en 1870
Pour le oui 130,538
Pour le non 184,946
Et 13,046 abstentions en moins en 1870 qu'en 1869.

Ces chiffres ne sont pas moins significatifs que ceux que nous relevions plus haut.

EDMOND DUVAL.

HIER - AUJOURD'HUI - DEMAIN

M. le vicomte de La Guéronnière adresse la lettre suivante au Journal des débats :

Monsieur,
Dans votre numéro de ce matin, vous me prêtez une opinion qui n'est pas la mienne et dont je ne puis subir l'erreur. Vous dites que j'érige les plébiscites « en un système régulier de gouvernement, en un moyen habituel de résoudre les moindres événements de la vie politique. »
C'est la pensée absolument contraire que j'ai exprimée dans ma brochure, où j'ai défini en ces termes le rôle du plébiscite dans le gouvernement parlementaire :
« Pouvoir politique d'ordre supérieur, il intervient dans les cas extrêmes lorsque les conflits entre la couronne et les Chambres arrivent, à leur dernier terme ; il est alors l'ultima ratio ; mais ce n'est pas la force qui prononce, c'est le droit qui s'impose. »
Vous le voyez, monsieur, vous avez confondu le recours exceptionnel, que j'admets comme un moyen de rendre les coups d'Etat odieux et les révolutions inutiles, avec la pratique régulière du plébiscite, que je repousse ; et lorsque je l'ai strictement réservé pour les cas extrêmes, vous m'attribuez la pensée de l'appliquer « aux moindres événements de la vie politique. »
Par cette altération, involontaire, j'en suis sûr, vous dénaturez mes idées et mon attitude. Lorsque j'ai revendiqué au Sénat, depuis près de dix ans, les institutions parlementaires, j'ai été soutenu par votre adhésion. Aujourd'hui, lorsque je pense, avec beaucoup d'esprits libéraux, qu'il est essentiel de préserver ces institutions des épreuves qu'elles ont deux fois subies, et de consti-

tuier l'arbitrage de la nation pour prévenir ou dominer les conflits, je crois être dans la vraie doctrine de la liberté moderne, et si je n'ai pas l'honneur de rencontrer votre appui, j'ai droit au moins à votre justice.
« Elle vous est d'ailleurs si habituelle, que je ne doute pas de votre rectification pressée. »

La Guéronnière.

Faisons un emprunt à l'Indépendance belge. M. Ulbach révèle, à propos de la duchesse de Berry un détail touchant :

Dans un des salons de l'hôtel du duc de la Rochefoucauld-Doudeauville est exposé, sur une table, sous une vitrine, un soulier blanc, orné, illustré, sanctifié d'une gouttelette de sang.

Les jours de grande réception, cette table est placée au beau milieu du salon, pour mettre la relique à la portée de tous les respects. Quel pied a chaussé ce satin jauni ? Hélas ! ce trophée à quelque analogie avec la pantoufle de Cendrillon. Le parti légitimiste cherchera longtemps et se désespérera sans trouver jamais un pied pour cette chaussure !

Le soulier de satin blanc était porté par la duchesse de Berry le soir où son mari fut assassiné, et le sang dont il est taché n'est autre que celui qui s'est échappé de la plaie. Une goutte de sang de la victime a illustré à jamais cette chaussure.

M. Dugué de la Fauconnerie en était à son cinquante-sixième discours plébiscitaire, lorsqu'il reçut de M. le duc d'Albiféra une lettre pressante pour se trouver à Paris vendredi matin.

Prendre le chemin de fer et arriver dans la capitale fut l'affaire de quelques heures. En débarquant, un sacre le conduisit place Vendôme.

Le duc président du comité plébiscitaire ne lui avait nullement écrit.

Quel était ce poisson d'avril en plein mois de mai ? M. Dugué de la Fauconnerie se le demandait encore samedi à midi vingt minutes, en reprenant le train qui le rap- prochait de ses électeurs.

Est-ce une plaisanterie d'irréconciliable ou une manœuvre pour éloigner le député de son centre d'influence ?

Cette dernière supposition est plus que probable, car l'on nous affirme que vingt-deux arciadiens ont donné dans le même panneau.

M. de Villemain avait pris depuis 1852 une attitude de frondeuse indépendance. Sainte-Beuve avait fait à ce propos, dans le Constitutionnel, un article qui fut fort remarqué en son temps et qui fut très vivement réfuté par M. Cucheval-Clarigny, dans les Débats.

Il se répandait, contre le régime actuel, en sarcasmes qui ne s'arrêtaient pas aux choses, mais qui attaquaient souvent en face les personnes. M. Leverrier en fit un jour l'expérience à ses dépens.

Villemain causait, avec son sans-gêne habituel, dans les bureaux de l'Académie. Le directeur de l'Observatoire l'interrompt et n'obtient, pour toute réponse, qu'un silence dédaigneux.

Mais, monsieur, s'écrie le successeur d'Arago avec sa morgue habituelle, je suis un des maitres de la science astronomique, je m'appelle Leverrier !

J'ai connu Laplace, j'ai connu François Arago, répondit Villemain, et je m'en tiens là.

Savez-vous que je pourrais rapporter vos paroles en haut lieu ?

Allez, monsieur ; on ne peut empêcher personne de faire son métier !

La perruque jaune de l'astronome se dressa plusieurs fois sur sa tête. L'affaire pourtant n'eut pas de suites.

Le vote de l'armée, si nous en croyons le bruit général, que confirment nos informations particulières, causerait un grand émoi à Paris.

Dans plusieurs casernes, en effet, les non auraient été nombreux.
A la caserne du Prince-Eugène, notamment, le dépouillement aurait donné, dit le Siècle, 1,652 oui contre 1,101 non, et au fort d'Ivry 476 non contre 506 oui.

A Angers, le vote de la garnison a été de 800 oui et 300 non.

Ce sont là des résultats fort inattendus. Avons-nous tort de redire à chaque instant qu'un jour vient, pour les gouvernements dont la force est le seul fondement, où cette force peut se retourner contre eux.

Le Français annonce que M. Emile Olivier serait dans l'intention de supprimer l'instruction secrète, et que ce serait l'un des premiers points de la réforme judiciaire que M. le garde des sceaux a en vue.

Le conseil d'Etat du canton de Schaffhouse (Suisse) vient d'annoncer à la population que cette année, vu que les caisses publiques imporgent d'argent, il ne sera levé aucun impôt.

Le conseil d'Etat français ne suivra, probablement pas cet exemple cette année, mais ce sera peut-être pour l'année prochaine.

En Russie, depuis 1831, quand, dans un journal étranger, un article déplaisait à l'autorité, on ne saisissait pas la feuille entière, mais on couvrait d'une encre indélébile l'ar-

Le Nord de la France :
Trois mois : 12 f.
Six mois : 23
Un an : 44

Le projet de loi proposé par le député Jacob Beigut, levant l'incapacité qui pèse sur les femmes en matière d'élections municipales. On nous écrit que la reine Victoria, elle-même se serait montrée des plus favorables à l'adoption du projet, et qu'elle a déjà publié plusieurs ouvrages remarquables touchant aux questions philosophiques et sociales, se proposant de livrer au grand jour un opuscule fort intéressant sur la condition de la femme dans le monde civilisé.

REVUE DE LA PRESSE

L'attitude des organes des divers partis est aujourd'hui assez curieuse à étudier.

Le Journal de Paris constate que la nouvelle constitution adoptée par la France, place le régime plébiscitaire à côté ou pour mieux dire au dessus du régime représentatif, et il ajoute :

C'est une véritable révolution qui vient de s'accomplir, et une révolution plus considérable peut-être que celle qui a substitué le suffrage universel au suffrage restreint. Quant aux conséquences de cette révolution, il est difficile de les apprécier dès aujourd'hui avec une certitude absolue. La pratique corrige quelque fois les défauts de la théorie. C'est sur elle qu'il nous faut compter pour atténuer les dangers du régime plébiscitaire qui devient désormais la loi de notre pays.

La France le veut, s'écrie M. Paul Dalloz dans le Moniteur :

La question est tranchée, non pas de révolution, pas de réaction ! La liberté triomphe. Les réformes du 2 janvier ont reçu le baptême du suffrage universel.

Aux affaires maintenant ! Plus de longues et stériles discussions, ou les plus beaux talents s'épuisent ; mettons-nous tous avec ardeur et persistance à la tâche glorieuse de fonder toutes les dispositions dans un commun amour du bien public.

Aujourd'hui comme hier, nous les appelons aux dévouements de tous les hommes qui mettent la grandeur de leur pays au-dessus de leur regrets, au-dessus même de leurs propres desirs.

La France a dit ce qu'elle veut : la liberté avec l'Empire.

Sachons nous montrer digne d'elle en nous rappelant les devoirs, les sacrifices même qu'elle impose à ses véritables serviteurs.

Pour l'Union, une politique qui se met aux voix se condamne elle-même devant l'histoire :

C'est pourquoi, écrit M. Laurentie le dépouillement qui se fait aujourd'hui des votes sortis de toutes les urnes nous laisse, quel qu'en soit le résultat final, en présence d'un sujet profond de réflexion, et de tristesse, à savoir devant l'absence constatée d'un principe de droit politique dans le gouvernement de ce grand pays de France.

Aussi n'oublions pas le mot de la veille de ce républicain impitoyable, qui annonçait l'appel du plébiscite au plébiscite, ce qui était la mise en question indéfinie de l'état public de la société. Cette logique est irréductible, si ce n'est qu'elle ouvre un recours éternel, non-seulement à la République, mais à l'empire, et à tout empire, ce qui est la fin dernière de tout droit social et de tout droit humain.

Voilà où nous en sommes, à force de négation et d'anarchie, à force d'athéisme politique et de faits accomplis.

Et là-dessus on va supputer les votes ! Comptez les votes, moralistes du nombre et du matérialisme ; vous n'en ferez pas sortir une idée.

Les votes constatent un fait, ils sont hors d'état de produire une vérité. Si le temps présent était capable de raisonner, il jugerait par là une politique qui s'attache à faire des plébiscites, et qui, au jour même du dépouillement des nombres, se croit obligée de faire rouler des canons dans les places de la cité, pour se défendre contre la perturbation qu'elle a produite.

Les journaux républicains de Paris ne disent rien ou presque rien. Ils se recueillent. Ceux du département du Nord ne dissimulent pas leur mécontentement.

M. Edmont About se demande, dans le journal le Soir, ce qui serait arrivé si l'attentat Boiary et le complot Roussel avaient réussi.

La France se trouvait sans Empereur et sans loi fondamentale ; la régence elle-même